

A&K automobile

SAS - Société par Actions Simplifiée
Au Capital de cinq mille euros (5000.0 €)
Siège social : 9 Rte du Sacré Cœur, 44710, Saint-Léger-les-Vignes
RCS Nantes sous le N° 990485203

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS EXTRAORDINAIRES DU 01 octobre 2025

L'An deux mille vingt-cinq

Le 01 octobre

À 08h20

LE(S) SOUSSIGNE(E)S :

Monsieur Karl Delbrick FASSI, né le 07/10/1997 à Yaoundé, Cameroun, de nationalité Française, domicilié au 9 Rte du Sacré Cœur, 44710, Saint-Léger-les-Vignes. Propriétaire des 2500.0 actions d'une valeur nominale de un euro (1.0 €) composant le capital de la société A&K automobile.

Monsieur Anthony Chris Gael Franck PENISSON, né le 13/03/1997 à Nantes, France, de nationalité Française, domicilié au 35 rue des Étoiles, 56890, Saint-Avé. Propriétaire des 2500.0 actions d'une valeur nominale de un euro (1.0 €) composant le capital de la société A&K automobile.

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
- Modification de l'article 4 des statuts

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de transférer le siège social du 9 Rte du Sacré Cœur, 44710, Saint-Léger-les-Vignes au 2 Rue des Typhas ZAC de la Fontaine au Brun, 44570, Trignac, à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'assemblée générale et répertorié sur le registre des décisions de l'assemblée générale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier comme suit l'article 4 qui sera rédigé ainsi qu'il suit:

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé au: 2 Rue des Typhas ZAC de la Fontaine au Brun, 44570, Trignac.

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par une simple décision de la gérance sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et partout ailleurs en France en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Fait à Saint-Léger-les-Vignes,
Le 01 octobre 2025,

Monsieur Karl Delbrick FASSI

Karl Delbrick FASSI

 Certified by
Monsieur Anthony Chris Gael Franck PENISSON

Anthony Chris Gael Franck PENISSON

✓ Certified by  yousign